

CONSEIL DE LA METROPOLE du 22 juin 2023

Intervention de Maxime Le Texier, travaillée avec Odile Maurin

14.4 ZAC Andromède (Blagnac) : lancement d'une Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU - Phase 3 de la ZAC et définition des modalités de concertation auprès du public, du projet du schéma directeur d'aménagement soumis à évaluation environnementale - DEL-23-0302

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Précisions d'entrée que nous comprenons qu'il puisse sembler étonnant que des élus toulousains et unionais interviennent sur une commune qui n'est pas la leur. Cependant nous sommes cohérents avec ce que nous portons depuis le début : défendre les intérêts de celles et ceux qui n'ont pas voix au chapitre dans cette enceinte, même s'ils représentent un nombre important de nos administrés, avec un souci de rester dans le cadre des prérogatives de la Métropole.

Nous avons été interpellés ainsi par des habitants et des associations blagnacaises (dont la pétition a recueilli 5000 signatures contre le projet projeté) qui nous ont demandé de relayer leurs inquiétudes et leurs oppositions puisqu'ils n'ont pas de représentants dans ce conseil de la métropole.

Premier point d'inquiétude sur les espaces naturels dont la préservation à l'échelle métropolitaine est clé. Les habitantes et habitants s'inquiètent de la construction sur 53ha d'un quartier qui pourrait accueillir 4 000 habitants et qui se trouve en bordure immédiate d'une zone classée Natura 2 000 dont ils demandent par ailleurs un inventaire de la faune et la flore.

Il nous a été rapporté également une mention surprenante dans le dossier qui parle d'un « ajustement des emprises des espaces boisés classés le cas échéant », formule imprécise qui ne dit absolument pas si des espaces boisés vont ou non être détruits et qui nécessite clarification

Concernant le logement, selon les statistiques de l'INSEE et les éléments fournis par les associations blagnacaises, la ville de Blagnac a en moyenne depuis 10 ans un solde positif de 400 habitants /an, dont 25 enfants de moins de 4 ans... et dispose actuellement d'un peu plus de 800 logements vacants, dont environ 100 le sont depuis plus de 2 ans. Ceci alors qu'il y a de nombreux projets immobiliers en cours. Deux questions : qu'est ce qui a amené au chiffre de 4000 habitants sur l'opération soit 10 ans d'accueil sur la commune et des études ont-elles été faites pour rénover, réhabiliter l'existant pour répondre au besoin de logements ?

Pour conclure, quelle desserte de transports en commun est cette zone est totalement dépourvue de transports en commun et de voirie adaptée à une telle augmentation de population ; ce qui sous-entend encore plus de bétonnage pour faire des routes.

Enfin, concernant la concertation, avec 5000 habitantes et habitants, nous vous encourageons M. Carles à aller au-delà des concertations minimales habituelles de la Métropole et l'unique réunion publique qui semble planifiée en vous inspirant de la nouvelle charte de la participation citoyenne, portée par Mme Bouzaïda, l'occasion pour moi de saluer le travail conséquent fait par les agents et l'élue sur ce sujet, outil qui offre maintenant aux communes et à notre Métropole des moyens et méthodologies bien plus intéressantes